

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Orléans, le 14 juin 2024

Adoption du Schéma Directeur des Infrastructures de Recharge des Véhicules Électriques

3 400 points de charge dans le département d'ici 2035

L'Assemblée départementale a adopté, lors de la session des 13 et 14 juin 2024, son premier Schéma Directeur d'Infrastructures de Recharge des Véhicules Électriques (SDIRVE) pour le Loiret (hors territoire d'Orléans Métropole). Dans un contexte d'augmentation d'utilisation des véhicules électriques, ce schéma a pour ambition de développer et d'harmoniser le réseau de bornes déjà existant sur le territoire afin de répondre au mieux aux attentes des Loirétains.

Un déploiement stratégique et concerté

En collaboration avec les acteurs locaux (communes et EPCI) et les parties prenantes, le SDIRVE du Loiret a été élaboré pour structurer et coordonner les initiatives de déploiement des infrastructures de recharge, ouvertes au public, en cas d'insuffisance de l'offre privée. Cette démarche permet d'assurer une couverture homogène du territoire tout en favorisant l'innovation et l'adaptation aux évolutions technologiques.

Le Département est actuellement en lien avec les communes afin de leur proposer de reprendre la compétence de création, d'entretien et d'exploitation de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques pour le déploiement sur le territoire.

Un objectif de 3 400 points de charge à l'horizon 2035

Le département comptait, début 2023, 290 points de charge ouverts au public (hors territoire d'Orléans Métropole), soit 42 points de charge pour 100 000 habitants. À horizon 2035, le Loiret a besoin de 3 400 points de charge, soit 500 points de charge pour 100 000 habitants (toutes communes comprises, hors Orléans Métropole). L'investissement global est estimé à 39 M€ d'ici 2035.

Afin d'encourager le déploiement de ces points de charge sur l'espace public par des opérateurs privés, le Département a prévu de lancer un appel à initiative privée en partenariat avec les territoires.

Suite à l'approbation du SDIRVE, les aménageurs de bornes ouvertes au public pourront bénéficier d'une réfaction bonifiée des coûts de raccordement au réseau électrique (75 % au lieu de 40 %, applicable jusqu'au 31 décembre 2025).

L'utilisation de véhicules électriques en constante augmentation

Depuis 2019, les immatriculations de véhicules électriques augmentent de façon très significative. En France, on observe une croissance de 170 % entre 2019 et 2020 et, dans le Loiret, la part des véhicules électriques est passée de 2 % en 2019 à 7 % en 2020.

Selon les projections de la Plateforme de la Filière Automobile, le parc de véhicules électriques dans le Loiret sera pratiquement multiplié par 9 entre 2023 et 2030 et par 20 entre 2023 et 2035 (la part des véhicules électriques dans le parc des véhicules légers atteindrait alors environ 30 %).

Un avenir durable pour le Loiret

Avec ces initiatives, le Département du Loiret confirme son engagement en faveur de la transition énergétique et de la mobilité durable. En offrant une infrastructure de recharge performante et accessible, le Département se positionne en territoire, prêt à répondre aux défis environnementaux de demain.

Retrouvez toutes les actualités du Département sur www.loiret.fr/presse

CONTACT PRESSE

Cassandre Germain

02 38 25 43 93

06 37 99 23 20

cassandre.germain@loiret.fr